

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 05/05/2010

Réception par le Prefet : 05/05/2010

Publication : 07/05/2010



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2010-6-1-1

Séance du vendredi 30 avril 2010

### **GARANTIE DÉPARTEMENTALE D'EMPRUNT S.A. H.L.M. LOGIEST POUR 15 LOGEMENTS À HUNINGUE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L. 3231-4 et L. 3231-4-1 du C.G.C.T. relatifs aux garanties d'emprunt du Département,
- VU l'article 2298 du Code Civil,
- VU l'article R. 221-19 du Code Monétaire et Financier,
- VU la délibération CG 2009-5-1-11 du 09 décembre 2009 relative au projet de budget primitif 2010,
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/II-1<sup>ère</sup>/12 du 23 mars 2007 relative à la garantie départementale d'emprunt - modalités d'octroi en matière de logement social,
- VU la demande formulée par la S.A. H.L.M. LOGIEST de Metz, relative à 2 prêts d'un montant total de 1 380 000 € à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) pour l'acquisition-amélioration de 15 logements locatifs rue de Bâle à Huningue,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder sa garantie à raison de 100 %, à la S.A. H.L.M. LOGIEST de Metz, relative à 2 prêts d'un montant total de 1 380 000 € à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) pour l'acquisition-amélioration de 15 logements locatifs rue de Bâle à Huningue,

Caractéristiques des prêts de la C.D.C. :

<b>Caractéristiques des prêts</b>	<b>PLUS FONCIER</b>	<b>PLUS</b>
Montant du prêt €	300 000	1 080 000
Durée totale du prêt dont	50 ans	40 ans
Différé d'amortissement	non	non
Durée du préfinancement	12 mois	12 mois
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle
Index	Livret A	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	<b>Taux du livre A</b> en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt <b>+ 60 pdb</b>	<b>Taux du livre A</b> en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt <b>+ 60 pdb</b>
Taux annuel de progressivité	0 %	0 %
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance :	En fonction de la variation du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %	En fonction de la variation du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

La garantie est accordée pour la durée totale des prêts et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par LOGIEST, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

La garantie est accordée pour la durée totale des prêts soit 18 mois de préfinancement maximum suivi de la période d'amortissement de chaque prêt. Il est précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

- S'engage, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- S'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir les charges d'emprunt.
- Autorise le Président du Conseil Général à intervenir au contrat de prêt passé entre le prêteur et l'organisme et à signer tout document relatif à la caution, approbations de réaménagement, de renégociation, de transfert d'emprunt.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions